Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE EN ACTION

Fonds de financement de la transition énergétique
Convention particulière d'appui financier

Entre

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,

Et

La Commune de Périers, représentée par son Maire, M. Gabriel DAUBE, ci-après désignée « le Bénéficiaire »,

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FTE),

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015,

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015.

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergies positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015 ;
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans ;
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

Dans ce cadre, la Communauté de communes de Sèves et Taute a présenté un projet qui figure en annexe 1 et a été déclaré lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015. La Commune de Périers, membre de la Communauté de communes de Sèves et Taute, bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

***

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.

Article 2 – Dépenses éligibles au programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », les actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :

1. *Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public.*
2. *Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.*
3. *Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets.*
4. *Production d'énergies renouvelables locales.*

5. *Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable.*
6. *Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.*

Article 3 – Engagements du Bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le Bénéficiaire s'engage à mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en Annexe 2, permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique. Le budget et le calendrier prévisionnel des actions ainsi que la description des effets attendus sont précisés dans l'Annexe 2.

Pour la bonne exécution de la présente convention, le bénéficiaire s'engage :

a) à désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche ;
b) à mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

Le Bénéficiaire s'engage à transmettre au Préfet, en tant que représentant de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements (annexe 4) ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Article 4 – Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 116 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

L'appui financier sera mis en œuvre par la caisse des dépôts à partir des crédits de l'enveloppe spéciale Transition énergétique qu'elle gère.
L'appui financier sera versé, après signature de la présente convention, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive » pourra être versée à la demande du Bénéficiaire exprimée auprès du préfet, en tant que représentant de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses ;

- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées atteint ou dépasse 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du Bénéficiaire.

Ces versements seront réalisés par la Caisse des dépôts sur ordre du préfet de région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées.

Article 5 – Engagements complémentaires de l'État

En complément du soutien financier, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera, avec le concours de l'ADEME :

- une assistance technique et un soutien méthodologique ;
- une animation de réseau des lauréats au niveau régional et national ;
- la valorisation des résultats.

Article 6 – Communication

Le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » est obligatoirement apposé sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions visées à l'article 3.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Article 7 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 9 – Avenants

Le contenu de la présente convention peut-être modifié par avenant signé des Parties.

Fait à Paris, le 9 septembre 2015

Le Maire de Périers,

Gabriel DAUBE

La Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie,

Ségolène Royal

Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie
27, rue Louis Vicat
75737 PARIS CEDEX 15
Tél. 01 47 65 20 00

Annexe 1

Projet présenté par la collectivité

transition energetique

SÈVES-TAUTE

La transition énergétique, un projet de développement local

Introduction

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt proposé en décembre 2013 par le Conseil Régional et l'ADEME de Basse-Normandie, le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin accompagne la Communauté de Communes Sèves-Taute dans une **démarche pilote de « Territoire en transition énergétique »**, dont l'objectif est d'élaborer un programme d'actions ambitieux en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables.

UN CONTEXTE FAVORABLE POUR UN PARTENARIAT PARC/COMMUNAUTE DE COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

>> Présentation du territoire

La Communauté de Communes Sèves-Taute a été créée le 1er janvier 1996. Elle regroupe 12 communes, toutes situées sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et compte 5 700 habitants. La commune la plus importante est Périers, chef-lieu de canton (près de 2 500 habitants), située à la croisée de l'axe Carentan/Coutances et Saint-Lô/Lessay. La Communauté de Communes occupe une position centrale au cœur de la Manche, à 100 km de Caen, 70 km de Cherbourg et 50 km de l'A84 (Rennes-Caen). Cette localisation centrale est un atout pour l'attractivité résidentielle (en particulier pour les ménages bi-actifs), pour l'économie (rayonnement sur une vaste zone de chalandise) et pour le tourisme (rayonnement sur tout le département).

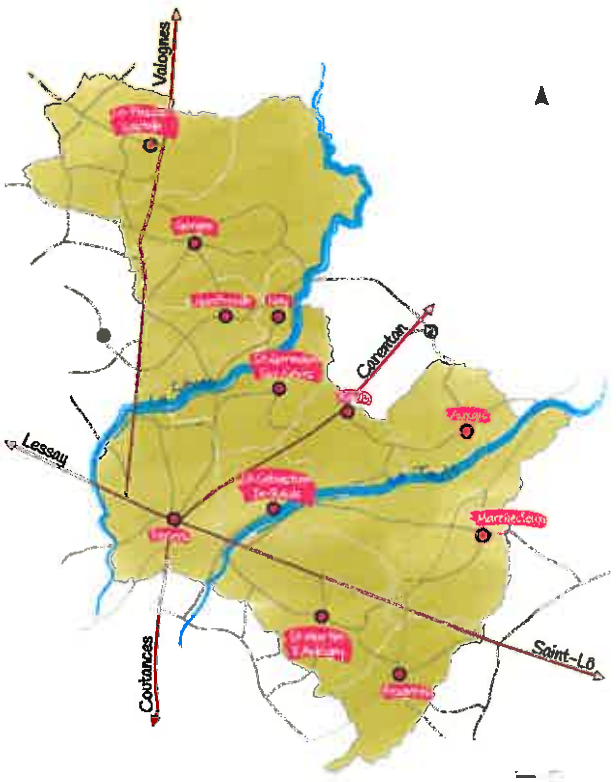

Elle est incluse dans d'autres périmètres supra-communautaires :

- le Pays de Coutances, couvert par deux structures :
  - le Syndicat Mixte qui porte le Scot
  - l'association Pays d'Art et d'Histoire, support du Pays d'art de Coutances
- le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin dont la charte est labellisée Agenda 21. Le Parc a à la fois un rôle moteur pour inciter les territoires à innover et un rôle d'accompagnement des acteurs locaux dans le montage des projets.

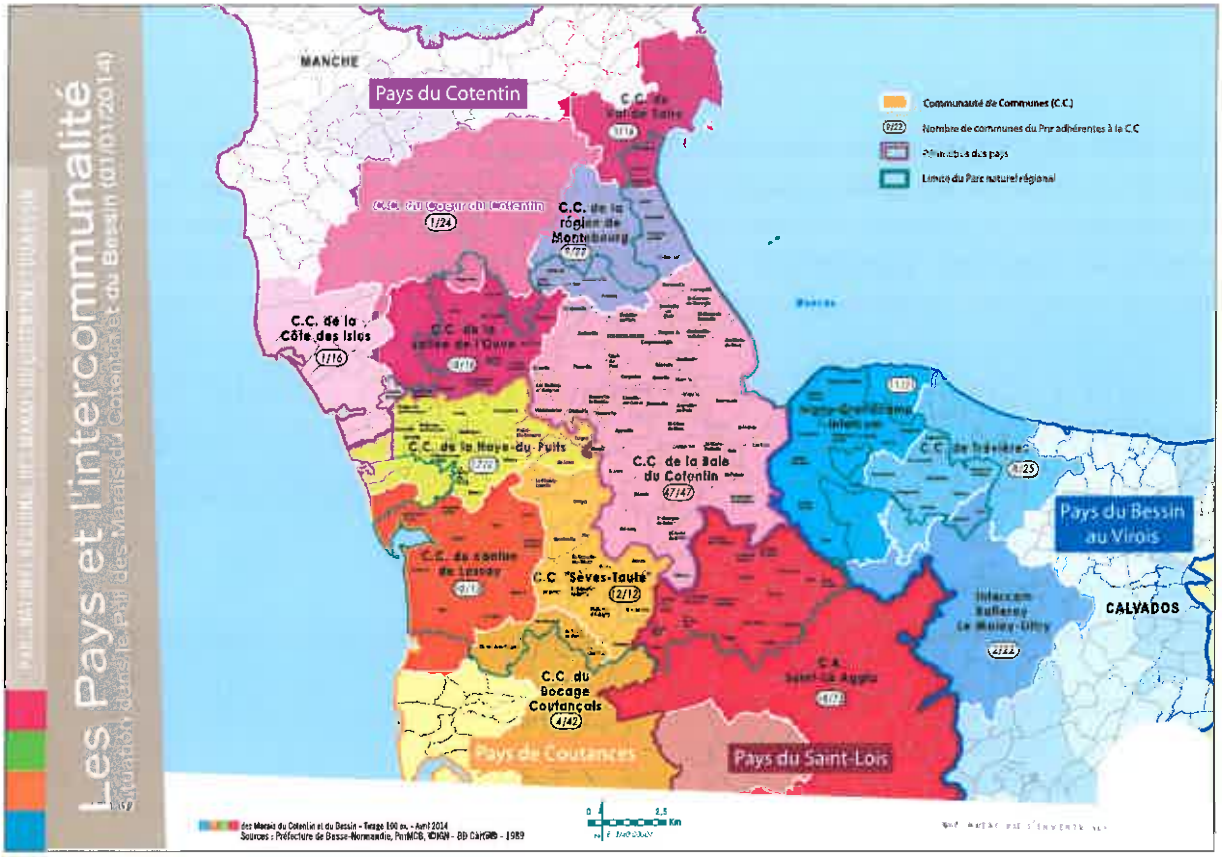

>> Un Agenda 21 initié dès 2008

C'est en 2008 que la Communauté de Communes Sèves-Taute a commencé à engager la réflexion sur la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Elle avait répondu à l'époque à une sollicitation du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin qui recherchait des collectivités intéressées pour expérimenter la démarche, la charte du PNR étant elle-même reconnue Agenda 21. La communauté de communes voisine de La Haye-du-Puits a décidé dans le même temps de s'engager dans la démarche.

L'ambition de départ était de **passer de la juxtaposition de projets à un véritable projet territorial de développement durable prenant en compte notamment le volet social et humain**. Il s'agissait également de donner de la **cohérence** et de la **lisibilité** à la politique communautaire et d'installer une nouvelle gouvernance.

Le déclenchement de la démarche s'est produit dans un contexte favorable : un portage politique fort par la Présidente de la Communauté de Communes déjà acquise aux principes du développement durable et convaincue du bien-fondé de la démarche, un agent communautaire prêt à assurer la coordination en interne, un soutien méthodologique important de la part du Parc Naturel Régional, des financements non négligeables (Conseil Régional, ADEME, FEDER).

L'élaboration de l'Agenda 21 s'est déroulée dans un délai de 28 mois (de la nomination du prestataire à l'adoption du plan d'action par le Conseil de Communauté). La mise en œuvre de la démarche, à laquelle a été associée un groupe d'habitant au sein du **« GRAL »** (Groupe d'Acteurs Locaux) s'est faite en **trois grandes étapes** : le diagnostic partagé, l'identification et la priorisation

des enjeux et l'élaboration de la stratégie, et enfin la construction du programme d'actions.

Au terme de la concertation qui s'est traduite par de nombreuses réunions et ateliers de travail, la Communauté de Communes Sèves-Taute a retenu **deux orientations majeures** :

- **« Préserver un cadre de vie de qualité »**
  Objectif : Se positionner comme un territoire exemplaire en termes de préservation des espaces agricoles et naturels, d'aménagement raisonné, de déplacements doux, de mise en valeur du patrimoine, de préservation de la ressource et de la qualité de l'eau, de gestion des déchets, de maîtrise des consommations énergétiques, de développement de la filière bois et des circuits courts.
- **« Agir pour un développement local dynamique et solidaire »**
  Objectif : Renforcer l'attractivité du territoire par la création de logements locatifs, sociaux, adaptés pour les personnes âgées, par la création de lieux de convivialité, par le niveau d'équipements et de services à la population, par le maintien de commerce de proximité et le développement d'une agriculture durable propice à l'accueil de jeunes ménages et d'entreprises.

Ces 2 orientations stratégiques sont déclinées en **7 axes** :

- **Axe 1 : Construire un territoire solidaire**
- **Axe 2 : Conforter les services aux personnes**
- **Axe 3 : Préserver un environnement de qualité**
- **Axe 4 : Promouvoir un aménagement durable**
- **Axe 5 : Devenir un territoire économe en énergie**
- **Axe 6 : Valoriser les ressources locales**
- **Axe 7 : Intégrer le développement durable dans les pratiques locales**

Les 7 axes répondent aux 29 enjeux retenus et constituent ce programme d'actions décliné en **39 fiches actions soit un total de 53 actions dans les champs de l'économie, du social et de l'environnement**.

La Communauté de Communes Sèves-Taute a construit un **solide partenariat avec le PNR** dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21. La chargée de mission Agenda 21 du PNR a apporté un soutien technique et méthodologique important tout au long de la démarche : réunions de sensibilisation des élus et des agents communautaires, des conseillers municipaux, des secrétaires de mairie, accompagnement dans l'élaboration du cahier des charges pour la consultation des bureaux d'études, recherche de subventions pour le financement de la démarche, conseils dans la mise en œuvre de la démarche et dans la mise en œuvre des actions, reconnaissance, valorisation et communication...

>> Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Parc, un outil pour mettre en œuvre des actions concrètes

Dans le cadre de son PCET validé en 2011, le Parc a été amené à travailler en partenariat avec la Communauté de Communes Sèves-Taute sur différents projets, dont la plupart figurent dans l'Agenda 21 :

- **l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : le Parc assiste la Communauté de Communes dans l'élaboration de son PLUi (sensibilisation des élus, participation à l'écriture du cahier des charges). Concernant la question de l'énergie, le recours à l'outil « GES Urba » par le prestataire est exigé.
- **la signature de la Convention Climat** : la Communauté de Communes Sèves-Taute s'est engagée en 2012 dans une convention climat avec le Parc, dans laquelle figurent des actions initiées dans le cadre de l'Agenda 21, celles liées au PLUi et d'autres actions proposées par le Parc, dans le cadre de son PCET.

Le Parc s'est engagé à aider la Communauté de Communes à mettre en œuvre cette convention, assortie d'une **aide financière de 5 000 €**, concernant 2 actions : concevoir la rénovation pédagogique d'un immeuble témoin et mettre en œuvre un Point Info Habitat Energie.

D'autres actions ont été initiées dans le cadre de cette convention :

- **promouvoir l'éco-responsabilité en interne** : formation des secrétaires de mairie et du personnel de la Communauté de Communes ;
- **mettre en œuvre le Conseil en Économie Partagé** par l'Agence Manche Énergies : amélioration thermique des bâtiments et de l'éclairage public. 4 communes sont engagées, des travaux de rénovation ambitieux sont réalisés dans des écoles, un réseau de chaleur au bois déchiqueté est créé dans une commune, l'éclairage public est rénové dans une autre... **La Communauté de Communes apporte un fonds de concours aux communes qui souhaitent s'engager** ;
- **structurer la filière bois énergie :** avec l'appui d'une association locale, l'ADEN (Association des Énergies Nouvelles, créée en 1980), un inventaire de la ressource en bois déchiqueté a été mené sur le territoire de la Communauté de Communes. Une étude « aval » de la filière a aussi permis d'identifier les sites potentiels pour l'utilisation du bois déchiqueté. L'objectif est de favoriser l'installation de chaudières en adéquation avec la ressource locale ;
- **participer au développement de l'éolien :** un parc éolien de 7 machines de 2 MW a été construit à Gorges et Gonfreville. La zone avait été identifiée comme favorable dans l'étude de zonage du Parc menée en 2006. Une « Zone de développement de l'éolien » (la première ZDE validée en Basse-Normandie) avait ensuite été créée, puis le permis de construire avait été accordé ;
- **lutter contre la précarité énergétique :** depuis 2011, le Parc anime une expérimentation pour la rénovation de maisons en terre au profit de personnes en situation de précarité énergétique. Il s'agit d'un dispositif, appelé Enterterre, qui s'appuie sur l'entraide et permet aux familles à faibles revenus de faire des travaux à coût modique ;

> **impliquer les habitants dans la transition énergétique :** diverses actions sont menées en faveur des habitants, pour sensibiliser aux économies d'énergie, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique. Depuis 2013, des familles participent au défi « Familles à Énergie Positive» ; un voyage d'étude a été organisé par l'ADEN en 2014 en Autriche sur le thème de la transition énergétique.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVES-TAUTE, TERRITOIRE PILOTE DE L'AMI « TERRITOIRES EN TRANSITION ENERGETIQUE »

>> Un projet pilote à l'échelle régionale

L'AMI « Territoires en Transition Energétique en Basse-Normandie » proposé par l'ADEME et le Conseil Régional de Basse-Normandie offre l'opportunité au Parc et à la Communauté de Communes de formaliser et d'inscrire, dans des perspectives de long terme, le volet « énergie » en partie traité dans le cadre de l'Agenda 21, de l'élaboration du PLUi et de la mise en œuvre de la convention climat.

Cette synergie, proche de l'élaboration d'un PCET à l'échelle de la Communauté de Communes, s'appuie sur la volonté partagée d'être acteur de la transition énergétique. **L'ADEME de Basse-Normandie et le Conseil Régional ont donc retenu la Communauté de Communes Sèves-Taute comme territoire pilote pour expérimenter l'AMI, qui bénéficiera de l'appui du Parc.**

L'objectif est de définir une méthodologie susceptible d'être transférée à d'autres communautés de communes et d'autres territoires.

Une convention de partenariat a été rédigée dès le début de l'opération. Elle définit les attentes et le rôle de chaque structure. L'expérimentation est mise à profit pour définir, précisément, les modalités d'un partenariat pérenne qui pourrait se décliner à partir de 2015 : modalités techniques, financières, type de formalisation...

Pour préparer leur engagement futur dans ce type de démarche, d'autres communautés de communes ont été invitées à des réunions concernant l'élaboration du programme d'action et au comité de suivi de l'expérimentation. Les conseillers municipaux des communes de la Communauté de Communes Sèves-Taute et les délégués « Parc » sont aussi invités pour faciliter leur implication dans le projet.

Un comité de suivi de cette expérimentation est instauré, auquel participent la Communauté de Communes, le Parc, l'ADEME, le Conseil Régional et le Pays de Coutances.

>> Des objectifs ambitieux pour 2030

L'Observatoire Bas-Normand de l'Énergie et du Climat (OBNEC) fixe les objectifs à atteindre en 2030 :

- > **économiser 2 000 tonnes équivalent pétrole (tep) par an** sur les secteurs de l'habitat, des transports, de l'agriculture et de l'industrie, pour une consommation de 11 000 tep par an en 2009 et 9 000 tep par an en 2030;
- > **produire 6 000 tep par an en énergie renouvelable** soit 66 % de la consommation électrique en 2030. En 2014, 4 200 tep sont déjà produites à l'échelle de la CC, grâce notamment au parc éolien de Gorges-Gonfreville.

>> Une méthode participative

L'ensemble des acteurs de la Communauté de Communes a été invité à participer à l'élaboration du programme d'actions que le Parc et la CC présenteront au CRBN et à l'ADEME de Basse-Normandie en juin 2015.

Les élus de l'ensemble des conseils municipaux des communes de la CC, les associations et les membres du GRAL constitué lors de l'élaboration de l'Agenda 21 ont été invités aux deux premières réunions :

15 mai 2014	Lancement du partenariat. Information sur la transition énergétique, les objectifs de l'OBNEC, les flux financiers, et sur le déroulement du projet.
18 juin 2014	Appropriation des enjeux de la démarche de transition énergétique par les participants. Le Parc a proposé une animation sous la forme d'un jeu dont l'objectif était d'inviter les participants à définir les priorités d'action pour la CC : économies d'énergie, énergies renouvelables...
7 octobre 2014	Organisation d'ateliers thématiques : rénovation de l'habitat, mobilité, énergies renouvelables et investissement citoyen, approvisionnement local dans la restauration collective... À partir de témoignages, l'objectif est d'élaborer la stratégie de la CC et de définir un programme d'actions pluriannuel pour 2015/2019.
Octobre-décembre 2014	Des groupes de travail, au fil du projet, complètent ces ateliers. Le premier groupe de travail mobilisé rassemble les agriculteurs, dans l'objectif de co-construire le programme d'actions concernant ce volet.
18 décembre 2014	Présentation du programme d'actions à l'ensemble des élus et des acteurs locaux de la CC, auxquels il a été demandé de hiérarchiser les actions. Modifications du programme d'actions suite à cette réunion : ajout de fiches actions, modification des objectifs.
27 mai 2015	Présentation de la version finale du programme d'actions au conseil communautaire.

>> Un programme d'actions multithématiques

Le programme d'actions a été élaboré progressivement lors des différentes phases de concertation : ateliers, groupes de travail thématique, échanges avec l'ADEME et le Conseil Régional...

Il donne **une nouvelle ambition à des actions déjà initiées dans le cadre de l'Agenda 21** (PLUi, rénovation d'un immeuble témoin, filière bois énergie, forte participation des habitants...), et intègre **des projets innovants ou expérimentaux** proposés lors de la phase d'élaboration (covoiturage de proximité, plate-forme de la rénovation, réseau local de l'alimentation de qualité, investissement citoyen, étude liée au changement climatique, implication forte des agriculteurs...).

Certaines actions sont déjà en cours, d'autres en voie de finalisation, en cours d'élaboration ou simplement proposées comme pistes de réflexion pour l'avenir.

>> Des objectifs 2030 ambitieux

Action d'économie d'énergie	Descriptif	Objectif 2030	Indicateurs
Fiche action n°1 : Prendre en compte les enjeux de la transition énergétique dans le Plui	L'objectif est d'accompagner l'élaboration du Plui et de contribuer à l'intégration des enjeux de la transition énergétique : économies d'énergie (habitat, mobilité, ...) et développement des énergies renouvelables.	Optimisation de la prise en compte des enjeux d'énergie (économie de l'espace agricole, mobilité, énergies renouvelables,...) dans le Plui Réalisation d'aménagements sobres et économes	Utilisation de Ges urba
Fiche action n° 2 : Mettre en œuvre un urbanisme durable	Les communes ont des projets d'aménagement divers : lotissements, rénovation du bourg,...Ceux-ci seront intégrés dans le Plui mais les thématiques de l'énergie et du développement durable doivent aussi être intégrées au niveau de la réalisation et dans le suivi à long terme de ces projets, au-delà des préconisations du Plui.	Optimisation de la prise en compte des enjeux de performance énergétique et de développement durable dans les projets d'aménagement des communes. Mise en œuvre des préconisations du Plui.	Nombre de réalisations Surface des bâtiments Niveau de performance énergétique Nombre de réseaux de chaleur bois énergie, puissance Économie de budget et de consommation d'énergie engendrées
Fiche action n° 3 : Rénovation pédagogique d'un logement témoin dans le centre bourg de Périers	La commune de Périers est propriétaire d'un logement vétuste de la reconstruction dans le centre bourg. Le choix a été fait de procéder à la rénovation de ce bâtiment pour qu'il devienne un logement et un lieu d'animation dédié à la rénovation.	Mobilisation des artisans autour de la rénovation Location ou vente du logement par la Communauté de communes Utilisation par la Communauté de communes d'un nouveau lieu de permanence	Nombre d'artisans mobilisés pendant la rénovation Nombre de m^2 BBC rénovés Coût/m^2 de la rénovation

Action d'économie d'énergie	Descriptif	Objectif 2030	Indicateurs
Fiche action n°5 : Favoriser la rénovation des logements vacants dans les centres- bourg	De nombreux logements sont vacants dans les centres- bourg de la CCST. Il s'agit de mobiliser des outils pour engager une dynamique de revitalisation du centre bourg avec des objectifs en lien avec la transition énergétique : - rénover des logements en menant des opérations coordonnées (îlots, maisons de bourg...) - construire un argumentaire sur les atouts des centres bourg - conforter les cheminements doux en lien avec une requalification des places.	Rénovation de logements vacants dans les bourgs de la Communauté de communes. 10 logements par an rénovés soit 50 en 2020 et 150 en 2030, sur 200 logements vacants identifiés. Un argumentaire et une communication sur les atouts des bourgs de la Communauté de communes.	Nombre de logements rénovés Type de logements Performance énergétique Accessibilité
Fiche action n°6 : Diminuer les consommations d'énergie liés au patrimoine des collectivités	Des travaux ambitieux de rénovation thermique sont envisagés dans les communes de Périers et Feugères (rénovation thermique de la mairie), et de Marchésieux (rénovation thermique de la salle des fêtes , extension du réseau de chaleur). La CCST prévoit également la rénovation thermique du local de l'AFERE et du logement existant dans ce bâtiment. Le CEP a montré que pour chacun de ces travaux de rénovation thermique, les consommations d'énergie allaient être diminuées d'au moins 40 %.	Rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments publics de la CCST Optimisation d e l'éclairage public dans l'ensemble des communes.	Surface rénovée Performance thermique des bâtiments rénovés Économie de kWh Économie de Tep
Fiche action n°7 : Lutter contre la précarité énergétique	Le Parc expérimente un dispositif innovant (dispositif « Enerterre ») pour permettre aux personnes à faibles moyens de rénover leur maison. L'objectif est de participer à la pérennisation du dispositif Enerterre, au terme de la phase expérimentale financée par la Fondation de France, en s'appuyant sur un partenariat avec les compagnons Bâtisseurs, structure de référence à l'échelle nationale sur l'auto réhabilitation accompagnée.	Pérennisation du dispositif Enerterre Rénovation de maisons pour des personnes en situation de précarité Création d'emplois de proximité liés au dispositif (encadrement des chantiers,...) 10 chantiers de rénovation en 2015 20 chantiers par an à partir de 2016	Nombre de maisons rénovées Nombre de personnes impliquées dans le dispositif Montant de travaux réalisés
Fiche action n° 8 : Promouvoir une mobilité durable	Dans le cadre de l'AMI «revitalisation du centre bourg » les études et la mise en œuvre d'actions se concentreront de façon prioritaire dans le bourg de Périers. Puis cette action se développera à l'échelle de l'ensemble des bourgs des communes de la communauté en s'appuyant sur cette première phase. Des partenariats seront étudiés avec d'autres collectivités concernées, sur les alternatives possibles en termes de mobilité : schéma directeur cyclable, transports en commun, véhicules électriques, accès aux gares...	Optimisation et diminution de l'utilisation des voitures sur le territoire de la CCST En 2020 : 50 % des véhicules de particuliers diminuent de 20 % leur kilométrage 6 000 000 km économisés En 2030 : 100 % des véhicules réduisent de 20 % leur kilométrage annuel 20 % des véhicules sont électriques 19 000 000 km économisés Amélioration du potentiel déplacements doux Mieux être social pour des personnes isolées Renforcement de l'attractivité du territoire	Nombre de km d'aménagements cyclables Nombre de bornes Nombre de véhicules électriques

Action d'économie d'énergie	Descriptif	Objectif 2030	Indicateurs
Fiche action n° 9 : Expérimenter un dispositif de co voiturage de proximité	L'objectif de l'action est donc d'expérimenter un dispositif alternatif de covoiturage de proximité. Une étude de faisabilité réalisée lors d'une première phase montre la pertinence de ce type de dispositif pour le territoire de la CCST.	Optimisation et diminution de l'utilisation des voitures sur le territoire de la CCST Mieux être social pour des personnes isolées	Nombre de véhicules.jour sur les axes partant de Périers Nombre de personnes dans les véhicules
Fiche action n°10 : Créer un réseau de l'alimentation locale de qualité	L'objectif est de mieux faire connaître le potentiel de la production locale à l'ensemble des acteurs du territoire et de structurer l'approvisionnement pour développer l'utilisation de ces produits. Le lien entre agriculture et alimentation est au cœur de cette problématique ; l'objectif est aussi de sensibiliser les habitants à l'impact de leurs choix de consommation sur l'agriculture et l'économie locale	Optimisation de l'utilisation des produits locaux de qualité Augmentation du nombre de repas ayant recours aux produits locaux Augmentation de la vente en direct de produits locaux 5 %de produits locaux et de qualité en 2020, soit l'équivalent de 180 000 repas par an 10 %de produits locaux et de qualité en 2030, soit l'équivalent de 360 000 repas par an	Nombre d'agriculteurs impliqués Nombre de repas servis intégrant des produits locaux Chiffre d'affaires de la vente directe
Fiche action n° 11 : Créer une structure d'approvisionnement pour la filière terre	L'objectif est de structurer une filière locale d'approvisionnement sur le territoire de la CCST, au cœur de l'action du Parc sur la filière terre. La construction expérimentale d'une Maison des Assistantes Maternelles en terre dans le centre bourg de Périers est prévue dans l'objectif d'évaluer la faisabilité de la construction en terre d'un bâtiment collectif (difficultés administratives et techniques, constitution d'un Atex, difficultés techniques..) et de mesurer in situ les performances de ce type de construction.	Amélioration des pratiques entre carriers et artisans : récupération et valorisation de terre en éco construction (économie circulaire) Réalisation d'une étude de référence pour la filière terre Création d'une structure type association ou coopérative A terme, exploration de nouvelles pistes et si cela s'avère pertinent, élargissement des compétences de cette structure : approvisionnement en éco matériaux, lien avec le réseau local de alimentation de qualité (cf fiche action 11), fabrication de granulés pour le chauffage... Construction d'un bâtiment public en terre. Suivi des performances. Mobilisation des artisans autour du projet. Valorisation de terre produite localement.	Nombre de m^3 de terre valorisés Nombre d'emplois créés Surface de bâtiment construits Performances thermiques, acoustiques et hygrométriques Volume de terre valorisé Coût en comparaison d'une construction conventionnelle
Fiche action n° 12 : Développer la granulation de produits provenant de l'entretien d'espaces naturels	-Inventorier et caractériser la ressource et évaluer le coût de mobilisation de la ressource : produits de fauches de landes, d'entretien de tourbières, etc. -Étudier la faisabilité de la transformation de ces produits, éventuellement ménagés à d'autres produits issus du territoire, en granulés et de l'utilisation de ces granulés en chauffage domestique ou collectif. (technologies, risques, etc..) -Tester in situ ces granulés **-Évaluer le coût du développement de** cette filière -Mettre en œuvre la filière	Valorisation des produits d'entretien de sites naturels sensibles Création d'une filière locale de production de granulés de chauffage Création d'emplois	Réalisation de 2 études Expérimentation de granulation et de combustion Volume de produits transformés en granulés Surface des sites naturels concernés par la filière Nombre d'emplois **créés**

Action d'économie d'énergie	Descriptif	Objectif 2030	Indicateurs
Fiche action n° 13 : Améliorer la prise en compte de la biodiversité	L'engouement pour la jardinage est constaté mais les pratiques ne sont pas toujours éco responsables (recours fréquent aux phytocides et insecticides, dépassement des doses, ...) Il s'agit par l'organisation de journées de démonstration et d'événements divers d'inciter le grand public à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement (permaculture, lutte biologique, binage...). Pour la prise en compte de la biodiversité sur le bord des routes et dans les lieux publics, un appui technique sera proposé aux élus et aux agents des collectivités. Les trames bleues et vertes elles seront intégrées au Plui. (cf fiche action n°1)	Amélioration des pratiques : diminution du recours aux phytocides par les particuliers et les communes. Développement de la biodiversité et de la nature ordinaire Intégration des TVB dans le Plui	Nombre de communes impliquées dans des démarches de diminution d'utilisation des phytocides Nombre d'animations « jardinage », nombre de participants Cartographie des TVB intégrée dans le Plui
Fiche action n°14 : Mobiliser les agriculteurs pour diminuer les consommations d'énergie dans leur exploitation	L'objectif est, en les impliquant dans la démarche, de définir un programme d'actions en faveur des agriculteurs, intégrant des mesures en faveur de leur habitation, et des émissions directes et indirectes de leur exploitation. Ce programme d'actions comportera 2 volets : - un volet « actions en faveur des économies d'énergie » et - un volet « énergies renouvelables »	En 2030 : 60 s'engagent dans un ensemble d'actions d'économie d'énergie	Nombre d'agriculteurs impliqués. Type d'actions menées Kwh économisés
Fiche action n°15 : Mobiliser les habitants dans la démarche de transition énergétique	L'objectif est de sensibiliser les habitants aux enjeux d'économie d'énergie, de diminution des déchets et de développement des énergies renouvelables. Comme l'an passé, une équipe participe au défi «Familles à énergie positive», avec un nouveau volet consacré aux déchets. L'agenda culturel de la CCST sera mis à profit pour imaginer des animations liées au thème de l'énergie. (résidences d'artistes, visioconférences, films, événements...)	Mobilisation des habitants autour de la transition. Réalisation de nombreuses actions d 'économie. Implication forte dans la démarche. En 2030, 80 % des familles s'engagent en 2030 à diminuer leur consommation de 20 280 x 0,4 tep= 110 tep/an	Nombre de familles dans le défi. Économies engendrées. Nombre de participants à « bulles de campagne »
Fiche action n° 16 : Mobiliser la jeunesse vers la transition énergétique	L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux enjeux d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables, et de recueillir leur vision, leur engagement et leurs attentes. Une action spécifique doit être engagée auprès des écoles primaires et du collège pour que les enfants deviennent ambassadeurs de la transition.	Implication de la jeunesse dans le programme d'action	Nombre de réunions. Nombre de jeunes impliqués. Nombre d'actions auxquelles participent les jeunes.
Fiche action n° 17 : Mobiliser les entreprises vers la transition énergétique	L'objectif est d'inciter les entreprises à s'impliquer dans des actions en faveur des économies d'énergie.	Amélioration de la prise en compte des enjeux énergétiques par les entreprises Diminution des émissions de GES En 2030 60 entreprises impliquées	Nombre d'entreprises impliquées. Nombre de diagnostics thermiques. Type de travaux d'amélioration. Économies engendrées

Action d'économie d'énergie	Descriptif	Objectif 2030	Indicateurs
Fiche action n°18 : Initier un projet citoyen d'énergie renouvelable	L'action consiste à élaborer un projet de développement des énergies renouvelables financé totalement ou en partie par l'investissement des citoyens. L'éolien ou le photovoltaïque sont privilégiés dans cette perspective.	Développement d'un (de) projet(s) citoyens	Nombre d'épargnants montant et pourcentage d'épargne dans le (s) projet (s)
Fiche action n°19 : Réhabiliter le bocage	L'objectif est de sensibiliser les agriculteurs et les habitants à la nécessité de sauvegarder le bocage et de mettre en œuvre des actions de replantation. Une campagne de replantation de haies bocagères sera animée et mise en œuvre avec la commune de Marchésieux et l'ADEN, dans des perspectives d'agroforesterie bocagère.	Baisse de l'arrachage des haies Amélioration de la productivité des haies Augmentation du linéaire replanté Augmentation du nombre d'exploitations en PGB Augmentation du linéaire de haies gérés selon un PGB	Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de participants. Nombre d'agriculteurs en PGB. Linéaire de haies concerné. Linéaire de haies replanté. Linéaire de haies sur le territoire de la CCST. Productivité des haies.
Fiche action n°20 : Développer la filière bois énergie	Depuis de nombreuses années, la CCST est très active en faveur du développement de la filière bois énergie, avec de nombreuses réalisations. L'objectif est de continuer à développer cette filière, en s'appuyant notamment sur le diagnostic des sites potentiels figurant dans l'étude de l'ADEN.	Augmentation du nombre de chaufferies installées Augmentation du volume de bois bocager valorisé Création d'emplois locaux En 2030 : valorisation des 1100 tonnes supplémentaires, soit 2000 tonnes au total	Nombre, puissance et consommation des installations volume intégré à la plate forme de Marchésieux
Fiche action n°21 : Développer la méthanisation	La CCST propose d'initier une approche concertée du développement de la méthanisation sur son territoire, pour mettre en cohérence l'ensemble des projets et privilégier les solutions les mieux adaptées au gisement et répondant aux objectifs régionaux. Une étude ressource préalable à l'échelle des 3 communautés de communes Sèves-taute, Lessay et La Haye du Puits est proposée pour qualifier et quantifier le gisement local de fermentescibles.	Valorisation des déchets fermentescibles du territoire production EnR création d'emplois locaux En 2030 :10 installations	Nombre et puissance des unités volume de déchets. Nombre d'emplois créés.
Fiche action n°22 : Développer l'éolien	L'étude de zonage du grand éolien réalisée par le Parc en 2005 avait montré l'existence d'une deuxième zone possible à Auxais pour développer un projet d'éoliennes, s'ajoutant à celle où est construit le Parc de Gorges Gonfreville. Une étude de faisabilité est nécessaire pour évaluer l'opportunité de construire un parc sur cette zone, au regard de l'ensemble des contraintes réglementaires et des divers impacts d'un tel projet.	Création d'un parc de 3 machines 3 MW à Auxais ou Périers entre 2020 et 2030 Reconfiguration du parc éolien de Gorges en 2030 . 7 Machines de 3 MW Puissance totale : 30 MW	Nombre et Puissance des machines.

Action d'économie d'énergie	Descriptif	Objectif 2030	Indicateurs
Fiche action n°23 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque	Dans les conditions financières actuelles, les projets photovoltaïques sur toiture sont très peu rentables. Néanmoins, un contexte plus favorable permettrait de développer des projets sur le territoire de la CCST, contribuant à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire. D'autre part le solaire thermique doit être promu dans les situations où il est le plus intéressant : hébergement touristiques, maisons de retraite...	- Photovoltaïque Augmentation de la surface de toitures photovoltaïques Augmentation de la puissance installée en solaire thermique En 2030 : 5 % du potentiel soit 3 000 m^2, soit 0,3 Gwh thermique Augmentation du nombre de CESI. En 2030 la surface est multipliée par 10 par rapport à 2015 soit 250 m^2	Nombre et puissance des unités
Fiche action n° 24 : Communiquer sur la transition énergétique en s'appuyant sur le numérique.	Créer et animer un espace numérique, collaboratif centre de ressources et d'échanges sur la transition énergétique Valoriser l'outil numérique pour partager les expériences, simuler les projets et évaluer les résultats	Favoriser la mise en action grâce aux partages des données et démonstration auprès des autres territoires	Nombre de visites et participation au site
Fiche action n° 25 : Étudier le devenir du territoire de la CCST au regard du changement climatique	Des études concernant le devenir de la gestion du territoire au regard du changement climatique seront menées. Une étude « Modélisation court et long terme des effets des variations de niveaux de nappe sur le fonctionnement économique, écologique et environnemental des marais, au regard du changement climatique », en prolongement d'une première étude achevée en 2012, est envisagée par le Parc sur le territoire de la CCST.	Réalisation d'une étude. Amélioration de la connaissance de l'impact du changement climatique sur la gestion de la zone humide. Diffusion des résultats de l'étude.	Production de l'étude et des livrables prévus.
Fiche action n° 26 : Mutualiser l'engagement des communautés de communes de Lessay, la Haye du Puits et Sèves-Taute dans des démarches de transition énergétique.	Faire connaître les actions initiées sur la CC Sèves-Taute. Mettre en œuvre sur un territoire élargi certaines de ces actions. A terme, engager des démarches de transition énergétique avec ces communautés de communes.	Engagement mutualisé des 3 communautés de communes dans des démarches de transition énergétique (2017)	Engagement des Communautés de communes. Objectifs chiffrés.

Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du programme

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Gouvernance du programme d'action mise en place :

Comité de pilotage

La démarche est pilotée par un comité, qui se réunit une fois par an. Il est composé de l'ADEME et du conseil régional de Basse-Normandie, de la communauté de communes et du PNR MCB. Le bilan annuel global de la démarche est présenté : points forts, points faibles, écarts par rapport aux objectifs, améliorations souhaitées, bilan financier etc... Un document synthétique est remis à cette occasion.
Il détaille aussi les projets pour l'année n+1 : objectifs, descriptif, modalités de mise en œuvre, financements.

Conseil communautaire

L'instance décisionnelle de l'ensemble du projet est la conseil communautaire de la CCST. Les dossiers sont présentés à l'amont à la commission « Transition énergétique » de la communauté de communes, qui s'informe, et prépare le passage en conseil communautaire.

Comité de suivi

Le comité de suivi de la démarche se réunit deux fois par an. Il est composé de

-conseillers communautaires
-conseillers municipaux
-représentants d'associations
-et de l'ensemble des partenaires impliqués dans les actions, à qui sont présentés à cette occasion l'état d'avancement des principales actions du programme, et les perspectives.

Des membres extérieurs sont aussi invités pour s'informer de la démarche: autres communautés de communes, pays etc...

Groupes de travail

Des groupes de travail sont formés pour chacune des actions du programme dont le pilotage est précisé dans les fiches actions. Dans plusieurs actions, les instances existantes sont mis à profit, sans création de nouvelle assemblée.

Pour l'action concernant la rénovation, la gouvernance est celle définie dans le projet de revitalisation du centre bourg, dont la plate-forme de rénovation est un des éléments.

Action 1

Intitulé de l'action :

Rénovation thermique de la mairie

Description de l'action :

Rénovation thermique globale (isolation des combles et sous plafond, changement huisseries, VMC, éclairage).

Calendrier : 2015/2016,

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Pilotage :

La CCST coordonne cette action. Le pilotage est assuré par l'équipe projet et le comité de pilotage. (cf ci-dessus).

Maître d'ouvrage : la commune de Périers

Objectifs : Diminution de 41 % des consommations d'énergie (calcul SEDM CEP),

Indicateurs : kWh économisés,

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	**Montant total (HT)**	**Fonds Transition Energétique**		**Collectivité**	
Rénovation thermique de la mairie	60 000	80 %	48 000	20 %	12 000

Action 2

Intitulé de l'action :

Rénovation de l'éclairage public

Description de l'action :

Substitution de systèmes d'éclairage obsolètes par des leds

Calendrier : 2015/2016

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Pilotage :
La CCST coordonne cette action. Le pilotage est assuré par l'équipe projet et le comité de pilotage. (cf ci-dessus)

Maître d'ouvrage : la commune de Périers

Objectifs :

Économies supérieures à 50 % (calcul SDEM)

Indicateurs :

kWh économisés
Obtention 3étoiles label
Village étoilé

Détail des coûts prévisionnels de l'action 2					
Description	**Montant total (HT)**	**Fonds Transition Energétique**		**Collectivité**	
Rénovation éclairage public	85 000	80 %	68 000	20 %	17 000

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES			**RECETTES**	
Nature des dépenses	**Montant en € (HT)**		**Nature et origine du financement**	**Montant en € (HT)**
Action 8 *Rénovation thermique de la Mairie*	60 000 €		Programme TEPCV (80 %)	116 000 €
Action 9 *Rénovation éclairage public*	85 000 €		Autofinancement (20%)	29 000 €
TOTAL HT	145 000€		**TOTAL HT**	145 000€

Référent en charge du programme d'actions :

Denis Letan, Chargé de mission transition énergétique

Parc naturel régional des marais du Cotentin et du bessin

Manoir de cantepie - 50500 les Veys

02 33 71 61 90 / dletan@parc-cotentin-bessin.fr

Annexe 3

Projet global TEPCV
et répartition du montant d'accompagnement entre les bénéficiaires

Programme d'actions	Montant (HT)	Accompagnement TEPCV demandé	Bénéficiaire
Action 1 Rénovation thermique local « économie circulaire » et logement 500 m²	150 000 €	120 000 €	Communauté de communes Sèves-Taute
Action 2 Amélioration des pratiques agricoles	50 000 €	40 000 €	Communauté de communes Sèves-Taute
Action 3 Aide au développement de deux projets solaires pv citoyens	20 000 €	16 000 €	Communauté de communes Sèves-Taute
Action 4 Travaux de rénovation thermique salle des fêtes	110 000 €	88 000 €	Commune de Marchésieux
Action 5 Extension du réseau de chaleur	100 000 €	80 000 €	Commune de Marchésieux
Action 6 Rénovation éclairage public	17 000 €	13 600 €	Commune de Marchésieux
Action 7 Rénovation thermique de la mairie	33 000 €	26 400€	Commune de Feugères
Action 8 Rénovation thermique de la mairie	60 000 €	48 000 €	Commune de Périers
Action 9 Rénovation éclairage public	85 000 €	68 000 €	Commune de Périers
Montant total en € (HT) : 625 000 € **Montant de l'accompagnement TEPCV demandé :** 500 000 €			